



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/AC.109/L.1840
6 février 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ SPÉCIAL CHARGÉ D'ÉTUДИER
LA SITUATION EN CE QUI CONCERNE
L'APPLICATION DE LA DÉCLARATION
SUR L'OCTROI DE L'INDÉPENDANCE AUX
PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX

ORGANISATION DES TRAVAUX : RÉOLUTIONS ET DÉCISIONS
PERTINENTES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Note du Secrétaire général

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1	2
II. RÉOLUTIONS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL RELATIVES À L'APPLICATION DE LA DÉCLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDÉPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX . .	2 - 10	2
III. RÉOLUTIONS, CONSENSUS ET DÉCISIONS CONCERNANT DES QUESTIONS PARTICULIÈRES EXAMINÉES PAR LE COMITÉ SPÉCIAL EN 1995	11	4
IV. AUTRES RÉOLUTIONS QUI SE RAPPORTENT AUX TRAVAUX DU COMITÉ SPÉCIAL	12	7

Annexe

Composition des organes subsidiaires du Comité spécial en 1995 . .	11
--	----

I. INTRODUCTION

1. L'attention du Comité spécial est appelée sur les résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa cinquantième session (énumérées aux sections II et III ci-après) qui concernent les travaux du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux en 1996.

II. RÉOLUTIONS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL RELATIVES À L'APPLICATION DE LA DÉCLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDÉPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX

2. Le Comité spécial a été créé par la résolution 1654 (XVI) de l'Assemblée générale, en date du 27 novembre 1961. Le Comité a été prié d'étudier l'application de ladite déclaration, figurant dans la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée, en date du 14 décembre 1960, et de formuler des suggestions et des recommandations quant aux progrès réalisés et à la mesure dans laquelle la Déclaration était mise en oeuvre.

3. Par sa résolution 1970 (XVIII) du 16 décembre 1963, l'Assemblée générale a décidé de dissoudre le Comité des renseignements relatifs aux territoires non autonomes et a prié le Comité spécial d'étudier les renseignements visés à l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies.

4. À la même session et à chacune des sessions suivantes, après avoir examiné le rapport du Comité spécial¹, l'Assemblée générale a adopté une résolution reconduisant le mandat du Comité.

5. À sa trente-cinquième session, l'Assemblée générale, sur la base d'une recommandation du Comité spécial, a adopté sa résolution 35/118 du 11 décembre 1980, en annexe de laquelle figure le Plan d'action pour l'application intégrale de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

6. À sa quarante-troisième session, l'Assemblée générale a adopté la résolution 43/47 du 22 novembre 1988, par laquelle elle proclamait la décennie 1990-2000 Décennie internationale de l'élimination du colonialisme.

7. À sa quarante-sixième session, l'Assemblée générale, dans sa résolution 46/181 du 19 décembre 1991, a adopté les propositions contenues dans l'annexe du rapport du Secrétaire général (A/46/634/Rev.1) en date du 13 décembre 1991, qui constituent le Plan d'action de la Décennie internationale de l'élimination du colonialisme. Le Plan contenait notamment les dispositions suivantes :

"22. Le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux devrait, en collaboration avec les Puissances administrantes :

a) Analyser périodiquement, pour chaque territoire, le stade atteint et les progrès accomplis dans l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux;

b) Examiner l'impact de la situation économique et sociale sur le progrès constitutionnel et politique dans les territoires non autonomes;

c) Durant la Décennie, organiser des séminaires tour à tour dans les Caraïbes et dans le Pacifique, ainsi qu'au Siège des Nations Unies, pour évaluer les progrès réalisés dans la mise en oeuvre du plan d'action, avec la participation des peuples des territoires non autonomes, de leurs représentants élus, des Puissances administrantes, des États Membres, des organisations régionales, des institutions spécialisées, d'organisations non gouvernementales et d'experts.

23. Le Comité spécial devrait, à titre prioritaire, s'efforcer d'obtenir la pleine collaboration des Puissances administrantes en vue de l'envoi de missions de visite des Nations Unies dans les territoires non autonomes.

24. Le Comité spécial, en collaboration avec les Puissances administrantes, devrait faire tout son possible pour faciliter et encourager la participation de représentants des territoires non autonomes aux travaux des organisations régionales et internationales, des institutions spécialisées du système des Nations Unies, du Comité spécial lui-même et d'autres organismes des Nations Unies s'occupant de décolonisation."

8. À sa cinquantième session, après avoir examiné le rapport du Comité spécial², l'Assemblée générale a adopté la résolution 50/39 du 6 décembre 1995, dans laquelle, entre autres dispositions, elle :

"5. Approuve le rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux sur ses travaux de 1995, y compris le programme de travail envisagé pour 1996³;

...

11. Prie le Comité spécial de continuer à rechercher les moyens d'assurer l'application immédiate et intégrale de la Déclaration, de prendre, en ce qui concerne tous les territoires qui n'exercent pas encore leur droit à l'autodétermination, y compris à l'indépendance, les mesures qu'elle a approuvées touchant la Décennie internationale de l'élimination du colonialisme et, en particulier :

a) De faire des propositions précises pour l'élimination des dernières manifestations du colonialisme et de lui en rendre compte lors de sa cinquante et unième session;

b) De continuer à suivre la façon dont les États Membres appliquent la résolution 1514 (XV) et les autres résolutions sur la décolonisation;

/...

c) De continuer à accorder une attention particulière aux petits territoires, notamment en y envoyant régulièrement des missions de visite, et de lui recommander les mesures les plus aptes à permettre aux populations de ces territoires d'exercer leur droit à l'autodétermination, y compris à l'indépendance;

d) De tout mettre en oeuvre pour obtenir que les gouvernements du monde entier et les organisations nationales et internationales appuient les objectifs de la Déclaration et appliquent les résolutions de l'Organisation des Nations Unies en la matière;

12. Demande aux Puissances administrantes de continuer d'aider le Comité spécial à s'acquitter de son mandat et de recevoir des missions de visite dans les territoires pour que celles-ci y obtiennent des renseignements de première main et s'assurent des voeux et des aspirations de leurs habitants;

13. Demande également aux Puissances administrantes qui n'ont pas participé aux travaux du Comité spécial de le faire à sa session de 1996;".

9. Par lettre datée du 20 juillet 1995, adressée au Président du Comité spécial (A/AC.109/2037), le Représentant permanent de la Bulgarie auprès de l'Organisation des Nations Unies a informé le Président de la décision du Gouvernement de la République de Bulgarie de se retirer du Comité spécial à compter du 1er août 1995. Le 18 août 1995, le Président par intérim a transmis la lettre susmentionnée au Président de l'Assemblée générale pour suite à donner.

10. Au 1er janvier 1996, le Comité spécial se composait des 23 membres suivants : Afghanistan, Chili, Chine, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Grenade, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Mali, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République arabe syrienne, République-Unie de Tanzanie, Sierra Leone, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Venezuela et Yougoslavie. On trouvera à l'annexe au présent document la composition des organes subsidiaires du Comité en 1995.

III. RÉSOLUTIONS, CONSENSUS ET DÉCISIONS CONCERNANT DES QUESTIONS PARTICULIÈRES EXAMINÉES PAR LE COMITÉ SPÉCIAL EN 1995

11. Ainsi qu'il est indiqué ci-dessus à la section II, l'Assemblée générale a adopté la résolution 50/39 sur l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. L'Assemblée a adopté huit autres résolutions, deux consensus et trois décisions concernant des questions particulières examinées par le Comité en 1995. On trouvera ci-après la liste des textes en question. Les membres du Comité pourront tenir compte de ces textes lorsqu'ils établiront le programme de travail du Comité pour 1996.

A. Résolutions, consensus et décisions concernant des territoires particuliers

1. Résolutions

<u>Territoire</u>	<u>Numéro de la résolution</u>	<u>Date d'adoption</u>
Sahara occidental	50/36	6 décembre 1995
Nouvelle-Calédonie	50/37	6 décembre 1995
Anguilla, Bermudes, Guam, îles Caïmanes, îles Turques et Caïques, îles Vierges américaines, îles Vierges britanniques, Montserrat, Pitcairn, Sainte-Hélène, Samoa américaines, Tokélaou	50/38 A et B	6 décembre 1995

2. Consensus

<u>Territoire</u>	<u>Numéro de la décision</u>	<u>Date d'adoption</u>
Gibraltar	50/415	6 décembre 1995

3. Décisions

<u>Territoire</u>	<u>Numéro de la décision</u>	<u>Date d'adoption</u>
Timor oriental	50/402	22 septembre 1995
Îles Falkland (Malvinas)	50/406	31 octobre 1995

B. Résolutions concernant d'autres questions

<u>Intitulé</u>	<u>Numéro de la résolution</u>	<u>Date d'adoption</u>
Renseignements relatifs aux territoires non autonomes communiqués en vertu de l'alinéa <u>e</u> de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies	50/32	6 décembre 1995

<u>Intitulé</u>	<u>Numéro de la résolution</u>	<u>Date d'adoption</u>
Activités des intérêts étrangers, économiques et autres, qui font obstacle à l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux dans les territoires se trouvant sous domination coloniale	50/33	6 décembre 1995
Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies	50/34	6 décembre 1995
Moyens d'étude et de formation offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes	50/35	6 décembre 1995
Diffusion d'informations sur la décolonisation	50/40	6 décembre 1995

C. Décision concernant d'autres questions

<u>Intitulé</u>	<u>Numéro de la décision</u>	<u>Date d'adoption</u>
Activités militaires des puissances coloniales et dispositions de caractère militaire prises par elles dans les territoires sous leur administration	50/412	6 décembre 1995

IV. AUTRES RÉOLUTIONS QUI SE RAPPORTENT AUX
TRAVAUX DU COMITÉ SPÉCIAL

12. Les autres résolutions adoptées par l'Assemblée générale à sa cinquantième session qui se rapportent aux travaux du Comité spécial sont énumérées ci-après :

<u>Intitulé</u>	<u>Numéro de la résolution</u>	<u>Date d'adoption</u>
Déclaration du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies	50/6	24 octobre 1995
Multilinguisme	50/11	2 novembre 1995
Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Système économique latino-américain	50/14	15 novembre 1995
Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes	50/16	20 novembre 1995
Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la Conférence islamique	50/17	20 novembre 1995
Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud	50/18	27 novembre 1995
Droit de la mer	50/23	5 décembre 1995
La pêche hauturière au grand filet dérivant et ses effets sur les ressources biologiques des mers et des océans; la pêche non autorisée dans les zones relevant de la juridiction nationale et ses effets sur les ressources biologiques marines des océans et des mers de la planète; et prises accessoires et déchets de la pêche et leur impact sur l'utilisation des ressources biologiques marines du monde	50/25	5 décembre 1995
Questions relatives à l'information	50/31 A et B	6 décembre 1995
Quatrième Conférence mondiale sur les femmes	50/42	8 décembre 1995
Examen du rôle du Conseil de tutelle	50/55	11 décembre 1995
Mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés	50/103	20 décembre 1995

<u>Intitulé</u>	<u>Numéro de la résolution</u>	<u>Date d'adoption</u>
Participation des femmes au développement	50/104	20 décembre 1995
Mise en valeur des ressources humaines aux fins du développement	50/105	20 décembre 1995
Initiative des Nations Unies sur les perspectives et la participation	50/108	20 décembre 1995
Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement	50/110	20 décembre 1995
Convention sur la diversité biologique	50/111	20 décembre 1995
Protection du climat mondial pour les générations présentes et futures	50/115	20 décembre 1995
Application des décisions de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement	50/116	20 décembre 1995
Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles	50/117 A et B	20 décembre 1995
Application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement	50/124	20 décembre 1995
Eau potable et assainissement	50/126	20 décembre 1995
Troisième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale	50/136	21 décembre 1995
Rapport du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale	50/137	21 décembre 1995
Réalisation universelle du droit des peuples à l'autodétermination	50/139	21 décembre 1995
Lutte internationale contre l'abus, la production et le trafic illicites des drogues	50/148	21 décembre 1995
Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les populations autochtones	50/156	21 décembre 1995
Programme d'activité de la Décennie internationale des populations autochtones	50/157	21 décembre 1995

<u>Intitulé</u>	<u>Numéro de la résolution</u>	<u>Date d'adoption</u>
Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine	50/158	21 décembre 1995
Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social	50/161	22 décembre 1995
Amélioration de la condition de la femme dans les zones rurales	50/165	22 décembre 1995
Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme	50/171	22 décembre 1995
Respect des principes de la souveraineté nationale et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des États en ce qui concerne les processus électoraux	50/172	22 décembre 1995
Renforcement de l'action que l'Organisation des Nations Unies mène dans le domaine des droits de l'homme par la promotion de la coopération internationale, et importance de la non-sélectivité, de l'impartialité et de l'objectivité	50/174	22 décembre 1995
Promotion effective de la Déclaration sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques	50/180	22 décembre 1995
Droit au développement	50/184	22 décembre 1995
Affermissement du rôle de l'Organisation des Nations Unies aux fins du renforcement de l'efficacité du principe d'élections périodiques et honnêtes et de l'action en faveur de la démocratisation	50/185	22 décembre 1995
Application et suivi méthodiques de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne	50/201	22 décembre 1995
Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing	50/203	22 décembre 1995
Budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995	50/205 A et B	23 décembre 1995
Plan des conférences	50/206 A à F	23 décembre 1995

<u>Intitulé</u>	<u>Numéro de la résolution</u>	<u>Date d'adoption</u>
Questions relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997	50/214	23 décembre 1995
Budget-programme de l'exercice biennal 1996-1997	50/215 A à C	23 décembre 1995
Questions relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997	50/216	23 décembre 1995

Notes

¹ Voir les rapports que le Comité spécial a présentés à l'Assemblée générale de sa dix-huitième à sa cinquantième session. Pour les rapports les plus récents, voir Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-septième session, Supplément No 23 (A/47/23); ibid., quarante-huitième session, Supplément No 23 (A/48/23); ibid., quarante-neuvième session, Supplément No 23 (A/49/23); et ibid., cinquantième session, Supplément No 23 (A/50/23).

² A/50/23 (Parties I à VII); sera publié ultérieurement comme Supplément No 23 des Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquantième session (A/50/23).

³ A/50/23 (Partie I), chap. I, sect. J; sera publié ultérieurement comme Supplément No 23 des Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquantième session (A/50/23).

Annexe

COMPOSITION DES ORGANES SUBSIDIAIRES DU COMITÉ SPÉCIAL EN 1995

Groupe de travail

Membres du Bureau du Comité spécial :

Grenade (Président)
Cuba (Vice-Président)
Sierra Leone (Vice-Président)
République arabe syrienne (Rapporteur)

Membres du Bureau du Sous-Comité des petits territoires, des pétitions, de l'information et de l'assistance :

Papouasie-Nouvelle-Guinée (Président)
Chili (Rapporteur)

Autres membres :

Congo
Fidji
Iran (République islamique d')
Trinité-et-Tobago

Sous-Comité des petits territoires, des pétitions, de l'information et de l'assistance (24 membres)

Afghanistan	Indonésie
Bulgarie	Iran (République islamique d')
Chili	Iraq
Chine	Mali
Congo	Papouasie-Nouvelle-Guinée (Président)
Côte d'Ivoire	République arabe syrienne
Cuba	République-Unie de Tanzanie
Éthiopie	Sierra Leone
Fédération de Russie	Trinité-et-Tobago
Fidji	Tunisie
Grenade	Venezuela
Inde	Yougoslavie
